



Bulletin de Santé du Végétal

Nouvelle-Aquitaine



Prairie

FLASH
N°02
19/12/2025

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



tédauteur du bulletin

Olivier GAILLARD
FREDON Nouvelle-Aquitaine
olivier.gaillard@fredon-na.fr

Directeur de publication

DRAAF
Service Régional de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents
Blancs 87000 LIMOGES

Diffusion

Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
7060 LIMOGES Cedex 2

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
utorisée avec la mention
« extrait du Flash
campagnol Nouvelle
Aquitaine-N°1 du
18/07/2025 »*

Écophyto est une politique publique du



Avec le soutien financier de



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr
et sur le site de la DRAAF <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2025>

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Campagnol terrestre

- Les observations de cet automne montrent **une reprise d'activité du campagnol terrestre** sur une partie du territoire.
- Les observations suggèrent que nous restons en phase de basse densité, mais à un niveau légèrement supérieur à celui de l'an passé.
- Une phase de croissance est possible en 2026.

Campagnol des champs

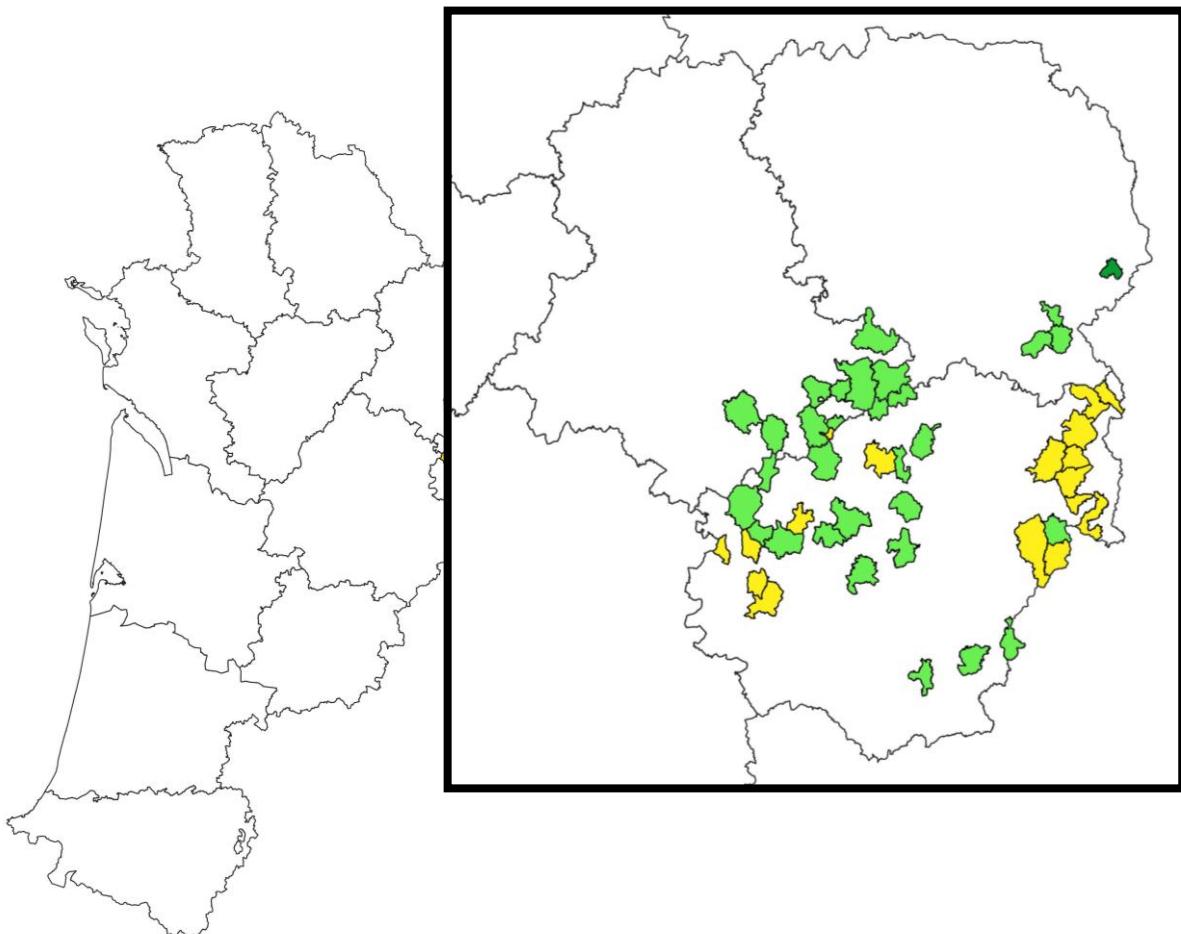
- Les dernières observations montrent une faible activité du campagnol des champs.

1) Situation sanitaire du campagnol terrestre :

L'établissement de la carte de situation sanitaire repose sur une méthode de scoring communal, comprenant des observations ponctuelles en plusieurs points de chaque commune, renforcées par un comptage selon la méthode indiciaire. Entre le 15 novembre et le 5 décembre 2025, 64 communes ont été observées. Certaines évaluations visuelles ont pu être sous-estimées en raison de présence d'herbe importante.

Les précipitations qui ont suivi la sécheresse ont permis la reprise de la pousse de l'herbe, mais cette végétation tardive n'a pas pu être valorisée sur l'ensemble des parcelles, par la récolte ou le pâturage, laissant un couvert végétal important par endroits.

Une augmentation des niveaux d'infestation est constatée cet automne, comparativement à l'été et, localement, à l'automne dernier.



Pourcentage d'infestation des campagnols terrestres

- Absence de campagnols (note 0)
- 1 % à 10 % (note 1)
- 11 % à 33% (note 2)
- 34 % à 66 % (note 3)
- plus de 66 % (note 4)

En Haute-Vienne : Phase de basse densité

La situation sur le plateau de Millevaches (GDON Eymoutiers et Châteauneuf-la-Forêt) s'est stabilisée à un niveau de basse densité, sans évolution notable des populations depuis 2023.

Une situation similaire est observée sur le GDON de Saint-Germain-les-Belles, bien que la présence des campagnols dans les deux principaux vergers de la commune soit difficile à évaluer. Les indices de présence dans les vergers sont peu visibles en cette saison.

En Creuse : Phase de basse densité

Les observations indiquent une basse densité de population de campagnols terrestres sur les communes observées.

En Corrèze : Phase de basse densité

En Xaintrie, à la frontière avec le Cantal, la situation est favorable.

La dynamique des populations observée sur la partie corrézienne du plateau de Millevaches est comparable à celle de la Haute-Vienne, avec des densités globalement faibles sur la majorité des communes suivies. La commune de Treignac affiche toutefois une note de 2, ce qui justifie un maintien de la surveillance.

La zone arboricole (GDON de Juillac, Lubersac et Vigeois) présente des niveaux d'infestation compris entre 1 et 33 %. Ces observations, réalisées en vergers, doivent être interprétées avec prudence, l'évaluation des populations actives étant rendue délicate par la conduite en palissage. Les parcelles présentent en effet de nombreux réseaux de galeries susceptibles d'être occupés par différentes espèces (taupes, divers campagnols, etc.). Des niveaux d'infestation comparables ont également été relevés dans des prairies voisines. La situation sanitaire apparaît ainsi moins favorable que lors de l'été dernier.

En Haute-Corrèze (GDON d'Ussel, Bort-les-Orgues, Eygurande), les observations mettent en évidence une augmentation de l'activité, avec des niveaux d'infestation supérieurs à ceux observés cet été et à l'automne dernier. La quasi-totalité des communes atteint désormais une note de 2. Cette zone doit faire l'objet d'une attention particulière, avec un risque de pullulation envisagé d'ici la fin de l'année 2026.

En Dordogne : Confirmation de présence du campagnol terrestre

Cette zone, majoritairement occupée par des vergers, est soumise aux mêmes contraintes d'observation que les GDON de Juillac, Lubersac et Vigeois. Les retours font état d'un niveau d'infestation comparable à celui observé en Corrèze, caractérisé par des notes 1 et 2.

2) Situation sanitaire du campagnol des champs :

Les observations menées en octobre et novembre dans les parcelles de colza, de céréales d'hiver ainsi que dans quelques parcelles de luzerne mettent en évidence une activité très réduite des campagnols des champs. Seules les parcelles bordant des prairies, des friches ou des jachères présentent une activité notable, bien que limitée.

Par ailleurs, des traces de présence anciennes — issues des attaques modérées de l'été — ont été relevées dans certaines parcelles de luzerne équipées de perchoirs.

Malgré cette baisse générale d'activité, quelques observations ponctuelles ont mis en lumière des attaques localisées, surtout dans les contextes favorables au ravageur, comme l'absence de travail du sol. Ces cas isolés rappellent l'importance de maintenir une surveillance régulière, même lorsque les conditions climatiques sont défavorables aux rongeurs.

À l'inverse, dans les cultures fourragères, en particulier la luzerne, les conditions pourraient redevenir propices à une reprise de l'activité dès le retour de températures plus douces. Une vigilance accrue et la mise en œuvre de mesures prophylactiques restent donc essentielles pour contenir la population de campagnols.

Il est recommandé de favoriser la prédatation naturelle, par exemple en gérant les chaumes ou en installant des perchoirs, ainsi qu'en éliminant les galeries souterraines existantes par un travail du sol. L'abondance des taupes peut favoriser l'implantation des campagnols des champs. Leurs anciennes galeries offrent en effet un réseau déjà prêt que les campagnols n'ont plus qu'à remettre en état. La destruction de ces galeries constitue donc un moyen efficace de freiner le développement des campagnols.

3) Conclusion :

Les observations réalisées durant l'été indiquent que les populations de campagnols terrestres restent majoritairement en phase de basse densité sur l'ensemble de leur aire de répartition. Toutefois, la sécheresse actuelle complique la détection des indices récents de présence. Il est donc essentiel de poursuivre les observations dès le retour des pluies.

Au regard des données collectées et du cycle biologique du ravageur, tout porte à croire que nous sommes dans une troisième année consécutive de basse densité sur la majeure partie du territoire limousin. Il sera primordial de suivre avec attention une éventuelle reprise des effectifs dès l'année prochaine.

Pour les campagnols des champs, malgré une activité globalement faible en cette fin d'automne, la vigilance demeure indispensable, car certaines cultures fourragères pourraient rapidement redevenir favorables à une reprise des populations de campagnols dès le retour de conditions plus clémentes.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration de ce flash Prairie / Edition Zone Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : FREDON Nouvelle-Aquitaine, présidents des GDON et chefs d'exploitation.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. L'Etat dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celles-ci se déclinent sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuient le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).